Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Touraine - Val de Loire

<table>
<tr><td rowspan="2">Identification de l'initiative</td><td>Nom de la structure / du projet</td><td>Localisation</td><td>Année de création</td><td>Contact</td></tr>
<tr><td>CPIE Touraine - Val de Loire Association Val de Vienne</td><td>9 rue Gutemberg, 37420 Avoine (Indre-et-Loire)</td><td>1971</td><td>Agatha Wajrak : accompagnement@cpievaldeloire.org 02 47 95 93 15</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Origine et gouvernance</td><td colspan="3">Qui est à l'initiative ?</td><td>Type de structure</td></tr>
<tr><td colspan="3">Le CPIE Touraine - Val de Loire naît d'une association locale en 1971 (Association Val de Vienne par Yves Dauge), devient un CPIE expérimental en 1976, puis est labellisé officiellement CPIE en 1979.

Appartenance au réseau national UNCPIE (Union Nationale des CPIE)</td><td>Centre d'éducation et d'accompagnement environnemental

Labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Statut et modèle économique</td><td>Forme juridique</td><td colspan="2">Sources de financement</td><td>Chiffre d'affaires</td></tr>
<tr><td>Association loi 1901</td><td colspan="2">Subventions publiques (Région, Département, ADEME, DRAAF, collectivités)
Appels à projets (transition écologique, alimentation durable)
Prestations d'accompagnement (collectivités, établissements scolaires)</td><td><u>2024 :</u>
CA : 790 952^{e} (dont 148 409^{e} de ventes de biens, 251 611^{e} de ventes de prestations de services et 375 492^{e} de concours publics et subventions d'exploitation)

Bénéfices : 62 307^{e}</td></tr>
<tr><td>Type d'actions menées</td><td colspan="4">1. Diagnostics de gaspillage alimentaire : pesées des restes alimentaires (déchets des convives, restes non servis, pain), identification des pratiques existantes
2. Accompagnement individuel de restaurants collectifs (collèges, lycées, EHPAD…) : mise en place de plans anti-gaspillage adaptés à chaque structure
3. Mise en place d'actions de sensibilisation : formations, ateliers, réunion publique, animations…
4. Animation du dispositif de soutien aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire de l'ADEME et la DRAAF Centre-Val de Loire
5. Accompagnement territorial de collectivités
6. Chantiers d'entretien de milieux naturels</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Parties prenantes</td><td colspan="2">Collectivités territoriales / Établissements scolaires et restauration collective / Associations environnementales / ADEME / DRAAF / Réseau CPIE national et régional / Acteurs des Projets Alimentaires Territoriaux</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Finalité</td><td>Objectifs principaux</td><td>Publics bénéficiaires</td></tr>
<tr><td>Réduire le gaspillage alimentaire
Améliorer les pratiques en restauration collective
Sensibiliser les citoyens
Accompagner la transition alimentaire territoriale</td><td>Collectivités / Habitants et scolaires / Restauration collective (Cantines scolaires, EHPAD, hôpitaux)</td></tr>
<tr><td>Description synthétique</td><td colspan="2">Historiquement, le réseau des CPIE est avant tout un réseau dédié à l'éducation à la nature. Toutefois, le CPIE Touraine - Val de Loire a progressivement élargi ses missions vers le champ du développement durable, en intégrant notamment la problématique du gaspillage alimentaire. Aujourd'hui, cette association d'éducation et d'accompagnement à la transition écologique joue un rôle important dans la réduction du gaspillage en restauration collective. Elle agit comme un facilitateur technique et pédagogique : elle analyse les pratiques, mesure les pertes alimentaires, accompagne et forme les équipes, et aide les collectivités à élaborer des plans d'action anti-gaspillage.</td></tr>
<tr><td>Enjeux et questions soulevées</td><td colspan="2">- Pas d'action directe sur les invendus agricoles (reste au champ peu couvert)
- Comment généraliser les actions anti-gaspillage à grande échelle ?
- Comment passer du diagnostic à des changements durables dans les pratiques ?
- Quelle articulation entre CPIE, PTCE, PAT et associations de collecte ?</td></tr>
</table>